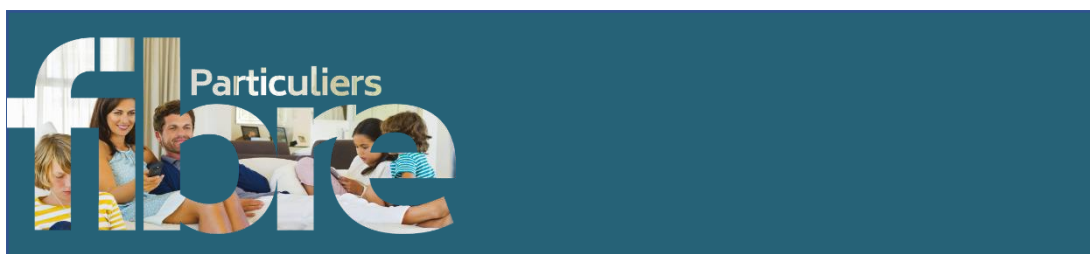


Communiqué de presse

Février 2021

Réseau public fibre optique du Syane : Déploiement et ouverture des services très haut débit



Avec le soutien financier de l'Etat, de la Région, du Département et des intercommunalités :



Réseau public exploité par Covage Haute-Savoie



Le projet

Depuis 2013, le Syane déploie le réseau public fibre optique de la Haute-Savoie. Ce réseau permettra aux entreprises et particuliers de bénéficier du très haut débit internet, devenu indispensable face au développement des besoins et des services. Les enjeux sont nombreux : attractivité économique, essor touristique, santé connectée, télétravail, économies d'énergie, maintien de la vitalité des territoires ruraux et montagnards, administration à distance, évolution des loisirs et des usages des nouvelles technologies, etc.

10 000
km de réseaux

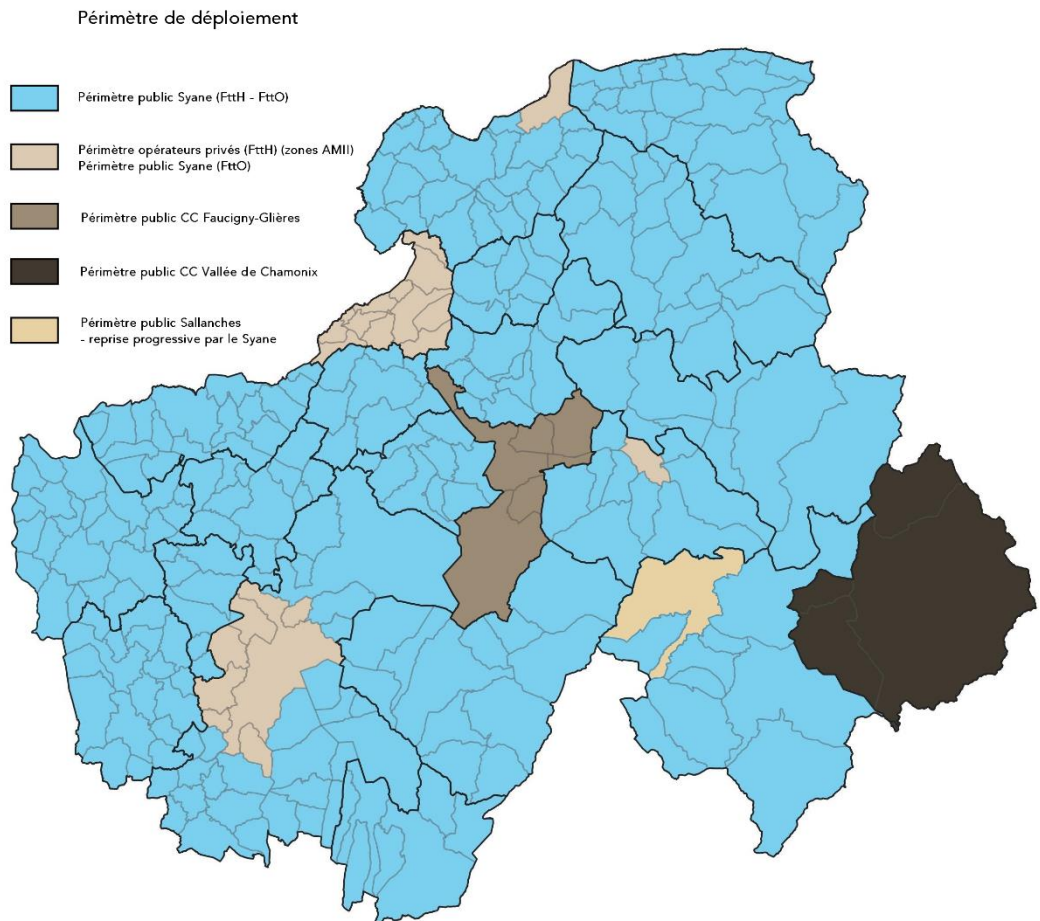
246
communes desservies

300
M€ d'investissements



Périmètre et financement

A terme, le réseau public du Syane desservira toutes les zones d'activités économiques de la Haute-Savoie, ainsi que 246 communes, conformément au Plan National Très Haut Débit. Les autres communes seront couvertes soit par des initiatives publiques locales (Communauté de Communes de Faucigny-Glières et de la Vallée de Chamonix), soit par des opérateurs privés (ex-agglomération d'Annecy, agglomération d'Annemasse, communes de Cluses et de Thonon-Les-Bains).





phase 1 – 140 M€ :

Ce projet est établi et porté par le Syane (5,5 M€), en partenariat étroit avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie (12M€), les intercommunalités (7,2 M€), la Région (12 M€) et l'État (31,2 M€). Le complément est financé par emprunts auprès de la Banque Européenne d'Investissements et de la Caisse des Dépôts, avec le relais de trois banques locales.

phase 2 – 155 M€ :

La phase 2 est financée par le délégataire (40 M€), les redevances (100 M€) et l'État (15 M€).

Participations publiques :



Partenaires financiers :



2015-2020

Une priorité : un accès 100% fibre pour le monde économique

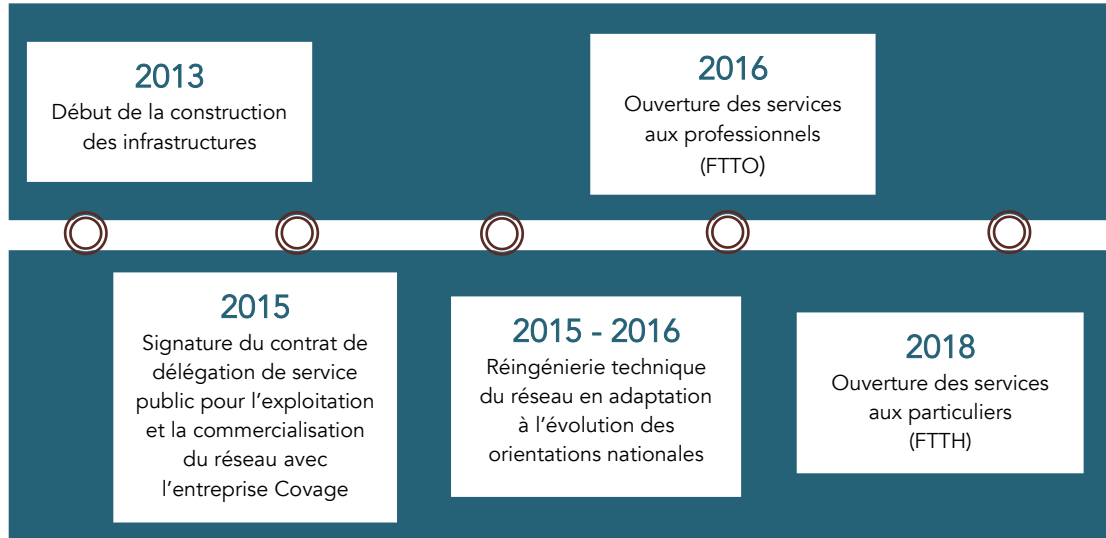
10 000 professionnels raccordables d'ici 2020, soit 90% des entreprises de plus de 6 salariés et les principaux bâtiments publics, d'enseignement et de santé

Une liaison fibre optique pour chaque commune

2015-2025

Un déploiement progressif pour les particuliers

Un objectif de 320 000 logements à couvrir par la fibre optique, avec, en complément, des opérations d'amélioration des débits internet



L'ouverture des services aux professionnels

L'ouverture à la commercialisation des services numériques très haut débit pour les professionnels a démarré au 1er semestre 2016. Les zones d'activités économiques situées sur le tracé des artères principales déjà construites sont les premières éligibles. Les entreprises, les sites d'enseignement et de santé ainsi que les bâtiments publics (collèges, lycées, hôpitaux...) situés à proximité peuvent également bénéficier des services numériques très haut débit. A mi-2020, plus de 90 % des zones d'activités économiques sont ouvertes à la commercialisation.

DEPARTEMENT

COUVERTURE PREVISIONNELLE FTTO

Planning prévisionnel d'ouverture à la commercialisation des offres à destination des entreprises et sites publics nécessitant une qualité de service élevée

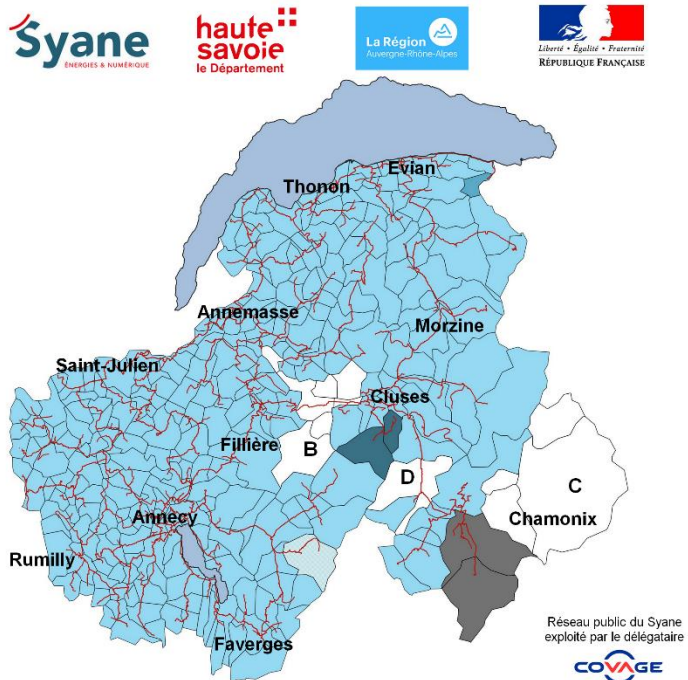
OUVERTURES A LA COMMERCIALISATION

- Ouvert
- Ouvert partiellement
- Ouverture fin T1 2021
- Ouverture fin T4 2021
- Plannings non finalisés

Secteurs hors périmètre FTTO du Syane*

- B : Communauté de communes Faucigny-Glières*
- C : Communauté de communes de la Vallée de Chamonix*
- D : Commune de Sallanches*

*Le Syane ne déploiera pas le FTTO sur ces secteurs. Veuillez contacter les acteurs indiqués dans la légende pour toute question concernant les plannings.



Les offres FTTO sont destinées aux entreprises ou sites publics qui ont besoin d'un niveau de qualité de service élevé, notamment en termes de débits et de délais de rétablissement en cas de coupure. Ces offres sont généralement utilisées par les grandes ou moyennes entreprises ou sites publics. Les tracés et plannings sont prévisionnels. Ils sont susceptibles d'évoluer. Ce planning ne concerne pas la couverture des logements.

Source des fonds de cartes :
IGN / RGD 73-74
Copie et reproduction interdite

RGD SAVOIE MONT BLANC

Carte prévisionnelle



L'ouverture des services aux particuliers

Depuis 2018, le réseau public fibre optique du Syane s'ouvre progressivement aux particuliers.

La couverture des communes est partielle et indépendante des limites communales. Les choix de déploiement s'appuient sur 3 critères, en concertation avec les communes : la desserte des zones les plus denses afin d'assurer l'équilibre économique du projet, la desserte des zones où le débit internet est le plus faible, et des critères techniques liés aux infrastructures techniques existantes.

L'ouverture à la commercialisation des services se fait progressivement au fur et à mesure de la construction des réseaux, avec l'objectif de desservir 320 000 logements en 2025. Au total, ce sont près de 60 000 logements sur 63 communes qui sont couverts par le réseau public fibre optique du Syane à fin octobre 2020.

Les particuliers peuvent être raccordés à partir des réseaux de desserte. La couverture fibre optique des logements se fera progressivement, au fur et à mesure de la construction des réseaux de desserte et de l'arrivée des opérateurs de télécommunications grand public. La commercialisation des premiers services a commencé en juin 2018 dans les secteurs où la fibre optique est opérationnelle.

DEPARTEMENT

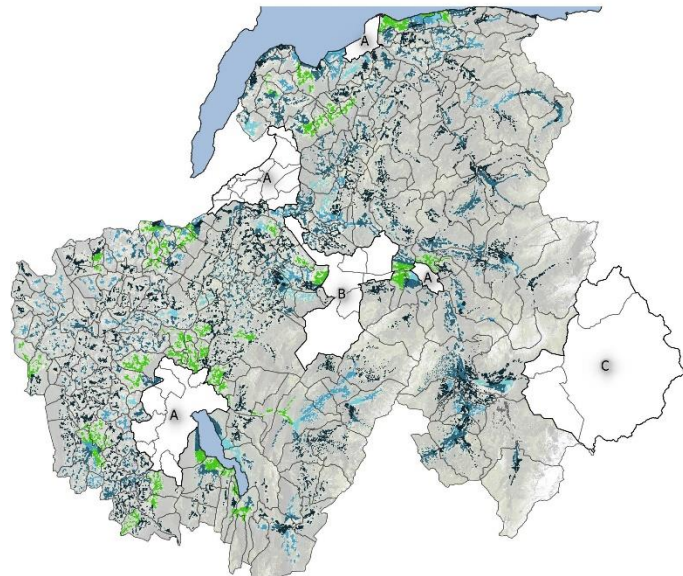
COUVERTURE DES LOGEMENTS
Plannings prévisionnels des premières ouvertures commerciales pour l'amélioration des débits

Déploiement de la fibre optique jusqu'aux logements (FTTH)*

- EN SERVICE
- SYANE : 2021-Semestre 1
- SYANE : 2021-Semestre 2
- SYANE : 2022
- SYANE : 2023-2024
- SYANE : plannings non finalisés

Secteurs hors périmètre FTTH du SYANE**

- A: Opérateurs privés:**
- B: Communauté de communes Faucigny-Glières:**
- C: Communauté de communes de la Vallée de Chamonix:**



* Les zonages et plannings sont prévisionnels. Ils sont susceptibles d'évoluer. Au sein des zones de couvertures, les conditions de raccordement pourront différer, notamment pour les sites isolés et/ou nécessitant la réalisation de travaux d'infrastructures

** Le SYANE ne déploiera pas le FTTH sur ces secteurs. Veuillez contacter les acteurs indiqués dans la légende pour toutes questions concernant les plannings

*** Le SYANE a construit des centraux téléphoniques permettant d'améliorer l'ADSL. En outre, les fibres optiques déployées par le SYANE peuvent aussi être utilisées par les opérateurs télécoms pour "débrider" certains centraux ADSL.

Source des fonds de cartes : RGD SAVOIE MONT-BLANC
IGN / RGD 73-74
Copie et reproduction interdite

Carte prévisionnelle



La fibre optique pour des services numériques plus performants

Les avantages de la fibre optique

- ❖ Une connexion de haute qualité et ultra-rapide
- ❖ Evolutivité de la fibre face au développement des besoins
- ❖ Un très haut débit symétrique qui permet de bénéficier d'un même débit élevé pour envoyer et recevoir des données
- ❖ Des usages en simultané

Quelques exemples d'usages

- ❖ Echange de fichiers volumineux et transfert de données instantané
- ❖ Loisirs en ligne (télévision haute définition, streaming, jeux vidéo...)
- ❖ Télétravail
- ❖ Nouveaux services : télé médecine, administration à distance...
- ❖ Gestion des appareils électroniques et ménagers : suivi des consommations énergétiques, domotique...

➡ Comment se raccorder ?

Le réseau public fibre optique du Syane est exploité et commercialisé par l'entreprise privée Covage Haute-Savoie dans le cadre d'une délégation de service public.

Se raccorder à la fibre optique en 3 étapes :

- ❖ Je choisis mon opérateur fibre en testant mon éligibilité sur le site de Covage.
- ❖ L'opérateur raccorde mon logement à la fibre, dans un délai de 4 à 8 semaines.

➔ Une fois que je suis éligible et que j'ai souscrit à une offre, l'opérateur que j'ai choisi sera **mon seul interlocuteur** y compris pour les questions de raccordement.

Attention : Je ne résilie pas mon abonnement actuel tant que la fibre n'est pas installée. Si je garde mon numéro de téléphone fixe, mon opérateur fibre fera le nécessaire auprès de mon opérateur actuel.

- ❖ L'opérateur m'informe que ma ligne est activée.
Je branche ma box pour bénéficier de mes nouveaux services très haut débit.

**Le réseau public est
exploité par**



**Tester l'éligibilité à la
fibre optique sur**

www.covage.com

>> en pied de page « vous avez des questions »
pour accéder au formulaire de contact



➡ Comment se préparer à l'arrivée de la fibre optique ?

Afin de gagner du temps, vous pouvez anticiper l'arrivée de la fibre optique même si les travaux n'ont pas encore commencé :

- **Avoir une adresse valide composée d'un numéro et d'un nom de rue** est nécessaire pour souscrire, le moment venu, à une offre fibre auprès d'un opérateur. Dans le cas où vous ne posséderiez pas d'adresse valide, renseignez-vous auprès de votre mairie.
- **Pour les logements dans les immeubles collectifs et lotissements privés** (+ de 4 logements) : une convention doit être signée entre l'exploitant du réseau Covage et la copropriété / le propriétaire. Contactez votre propriétaire pour manifester votre intérêt à vous raccorder à la fibre et le sensibiliser (si ce n'est pas le cas) à la nécessité de signer cette convention. Même si le réseau n'est pas encore déployé, il est conseillé d'anticiper l'arrivée de la fibre en signant la convention lors de votre assemblée générale de copropriété. Un délai de 6 mois à 1 an est généralement constaté entre la signature et la fin des travaux dans votre immeuble.

➔ Contact pour le conventionnement : hautesavoie@stratel.fr

- **Pour les maisons individuelles** : la fibre optique empruntera le même chemin que la ligne téléphonique. Ainsi, vous devrez fournir un passage « en bon état » sur votre propriété, c'est-à-dire :
 - pour les lignes souterraines : vérifier que le fourreau n'est pas bouché,
 - pour les lignes aériennes : élaguer les arbres à proximité.

Bon à savoir : l'accès à la fibre optique a été inscrit dans la loi française en 2009. Un propriétaire ne peut pas refuser le raccordement d'un logement ou d'un immeuble.

À propos du Syane

Établissement public constitué par les communes et le Département, le Syane agit pour l'aménagement numérique de la Haute-Savoie. A ce titre, il pilote le déploiement du réseau public fibre optique de la Haute-Savoie. Porteur du SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique), il s'engage également par des opérations ponctuelles d'amélioration des débits et le développement des usages et services numériques. www.syane.fr - Twitter @SYANE74 - Facebook @SYANE74.

À propos de Covage

Covage est un opérateur d'infrastructures très haut débit leader depuis 2006 dans le déploiement et l'exploitation de réseaux de fibre optique en partenariat avec les collectivités locales et les opérateurs de services. Covage exploite aujourd'hui 46 réseaux d'initiative publique ou privée desservant les particuliers, les entreprises et les services publics, interconnectés via son réseau national de transmission. Le périmètre de Covage couvre aujourd'hui 2,3 millions de prises dont 600 000 sont en exploitation. A terme, l'ambition du Groupe est de déployer 3 millions de prises. Plus de 200 opérateurs de communications électroniques, français ou internationaux, s'appuient sur les réseaux de Covage pour fournir des services à leurs propres clients. www.covage.com - Pour suivre l'actualité du groupe sur Twitter : @Covage_News - Facebook @Covagehautesavoie